



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin,	Express.
9 — 02 — —	Omnibus-Mixte.
1 — 52 — —	soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — —	Express.
7 — 19 — —	Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin,	Mixte.
8 — 25 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
11 — 54 — —	Omnibus-Mixte.
5 — 57 — —	soir, Omnibus.
10 — 34 — —	Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

On lit dans le *Constitutionnel* :

« Le bey de Tunis vient d'envoyer à Paris en mission extraordinaire le général Raffo, son premier interprète, chargé d'une lettre de Son Altesse pour le ministre des affaires étrangères de l'Empereur. Cet envoyé, ainsi que le général Rustem, ministre de l'intérieur du bey, ont été reçus par le marquis de Moustier. »

Nous espérons que les explications qui ont dû s'échager entre le ministre de Tunis et M. de Moustier seront de nature à faciliter le règlement d'une affaire trop simple pour que le bey ne reconnaisse pas la légitimité des réclamations qui lui sont adressées.

Si le gouvernement tunisien a apporté, dans l'exécution de ses engagements, les hésitations que l'on rencontre si souvent dans la conduite des Etats orientaux, il est impossible d'admettre qu'il veuille persister dans une attitude dont les premières conséquences se sont déjà fait sentir.

La rupture de ses relations diplomatiques avec la France, qui, si nous sommes bien informés, a été déjà suivie d'une manifestation plus significative, ne peut lui laisser aucun doute sur la ferme volonté du gouvernement français d'obtenir, pour les intérêts de ses nationaux, toutes les garanties légitimes.

Il n'est pas exact de dire, comme le prétend l'*Opinion nationale*, que la Tunisie soit sans ressources. Si elle n'avait pas été si mal administrée depuis quelques années, le bey serait

en mesure de satisfaire à toutes les obligations de l'Etat. Qu'il réorganise ses finances, comme il l'a promis, et, du même coup, il rétablira son crédit financier et sa situation politique.

Le *Daily Telegraph* explique l'origine du différend tunisien en des termes dont il résulterait que l'intérêt des créanciers français n'est considéré en Angleterre que comme le prétexte d'une action politique. Le journal anglais ajoute que le fond de l'affaire se négocie entre les gouvernements français et anglais. Si cette négociation relativement à l'occupation de Tunis par la France est réelle, n'aura-t-elle pas un pendant naturel dans l'occupation d'une autre partie de l'Afrique par l'Angleterre, malgré les bruits qui ont couru sur le désintéressement de fraîche date de nos voisins ?

Nous empruntons au *Morning Herald* du 9 mai l'ensemble des résolutions adoptées par la Chambre des communes et consignées dans son rapport, relativement à l'abolition des prérogatives de l'Eglise d'Irlande :

« 1<sup>o</sup> Il est nécessaire que l'Eglise établie d'Irlande cesse d'exister en tant qu'Eglise d'Etat (*establishment*), en ayant égard à tous les intérêts personnels et à tous les droits individuels de propriété qu'il appartient ;

« 2<sup>o</sup> En outre des considérations précédentes, c'est-à-dire de la conservation des droits dévolus, il est convenable, en attendant la décision définitive du Parlement, d'empêcher la création de nouveaux intérêts personnels par l'exercice de quelque patronage public que ce soit, et de restreindre les opérations des

commissaires ecclésiastiques en Irlande à des objets de nécessité immédiate ou ayant rapport à des droits individuels ;

« 3<sup>o</sup> Une humble adresse sera présentée à Sa Majesté, pour la prier humblement que, dans le but d'empêcher par un acte légal dressé durant la session actuelle la création de nouveaux intérêts personnels par l'exercice d'aucun patronage public, Sa Majesté veuille bien placer suivant son bon et gracieux plaisir, à la disposition du Parlement, ses droits sur le temporel des archevêchés et évêchés et autres dignités ou bénéfices ecclésiastiques en Irlande, ainsi que sur la conservation d'iceux ;

« 4<sup>o</sup> Quand un effet législatif aura été donné à la première résolution du comité de la Chambre des communes, relativement à l'Eglise établie d'Irlande, il est juste et nécessaire que la dotation de Maynooth et le *regium donum* soient suspendus, en ayant égard à tous les intérêts personnels que de droit.

« Cette dernière résolution, qui n'était pas comprise dans les résolutions primitives de M. Gladstone, consiste en un amendement de M. Wintbread à la proposition Sinclair Aytoun. Cet amendement a été légèrement modifié lui-même par M. Gladstone. »

Une dépêche de sir Robert Napier, datée de Talanta, 21 avril, contient des détails assez lugubres sur la destruction de Magdala. Il ne reste de cette place que des pierres noircies par les flammes. La veuve et les fils de Théodoros sont prisonniers dans le camp anglais.

Plusieurs journaux annoncent comme une nouvelle émouvante que la flotte russe de

Cronstadt a reçu l'ordre d'aller croiser dans la mer Adriatique ; mais ils doivent se rappeler que le printemps est la saison consacrée à ces évolutions, qui n'ont évidemment d'autre but que d'entretenir les marins dans la pratique de la navigation.

On assure à St-Petersbourg que le comte de Stackelberg, ambassadeur de Russie à Vienne, et le comte de Revertera, ambassadeur d'Autriche à Saint-Petersbourg, seront remplacés par de simples chargés d'affaires. Le premier aurait pour successeur à Vienne, le conseiller de légation baron d'Uxkull-Gyllenband.

On écrit de Varsovie au *Journal de Posen* :

Grâce à la construction du chemin de fer de Moscou à Varsovie, qui a été commencé cette année, la Russie pourra, dans l'espace de trois semaines, réunir dans le royaume de Pologne une armée de 300.000 combattants.

Je puis vous donner aujourd'hui le chiffre approximatif des troupes réunies dans le royaume de Pologne en ce moment. Leur effectif s'élève à 150.000 hommes. On fait déjà des préparatifs pour établir le camp d'exercices dans les environs de Varsovie.

Le commerce et l'industrie sont ici complètement paralysés. Les immeubles s'offrent à moitié prix et ne trouvent pas malgré cela d'acheteurs.

La fièvre typhoïde, provenant de la famine, sévit cruellement parmi la population de l'ancienne capitale de la Pologne. Les hôpitaux sont encombrés de malades.

On croit à Berlin que le gouvernement ne

## FEUILLETON.

## LE FROTTEUR DE LOUIS XV,

NOUVELLE HISTORIQUE,

Par M. E.-M. de LYDEN.

(Suite.)

IV.

Pour peu qu'on se reporte aux souvenirs déplorables, honteux, qu'a laissés Louis XV, ce roi débauché, on s'étonnera de voir Sa Majesté très-chrétienne s'arranger des lenteurs inusitées qu'il rencontrait dans l'accomplissement de ses desirs. Il avait donné l'ordre d'enlever Antoinette, et six semaines s'étaient écoulées, sans qu'il eût entendu parler de la Perle de la foire Saint-Germain.

Fait plus significatif encore, s'il ne s'était pas enquis des causes de ce silence, de cette inaction ; c'est que, malgré son incurie, son insouciance, et le fameux « après nous le déluge ». la royauté n'était pas positivement sur un lit de roses.

La France subissait encore les conséquences de la

défaite de Rosbach. L'armée désorganisée, ruinée par le pillage et les maladies, oublieuse de toute discipline, refusait d'obéir au comte de Clermont, de la maison de Condé. Pour obtenir un semblant d'obéissance, même des officiers, il avait fallu en casser successivement quatre-vingts.

Notre marine était aux abois ;

Nos finances perdues ;

Pitt et Frédéric-le-Grand amentés contre nous ;

Le Parlement refusait d'enregistrer les édits.

Le peuple murmurait, chantonnant le roi et la favorite, qui, n'écoutant que son orgueil, avait voulu quand même continuer la guerre, et nous entassions désastres sur désastres.

Enfin, une circonstance favorable et de bien plus grande importance pour les destins d'Antoinette, était venue s'ajouter aux complications politiques, et protéger la fiancée de Laurent : Lebel était tombé malade, et les autres valets de chambre ne pouvaient le remplacer dans la plus sérieuse de ses fonctions auprès du roi, celle de pourvoyeur de la maison du Parc-au-Cerf.

L'échec de maître de Bellac ne l'avait pas découragé, loin de là ! il n'avait fait qu'exciter son zèle, et il se mit à rêver les plans les plus audacieux pour arriver à ses fins. Après bien des calculs, bien des projets conçus et abandonnés, il s'arrêta au plus dangereux, en appa-

rence, mais qui offrait de grandes chances de réussite justement à cause de sa témérité.

Il s'agissait tout simplement d'un enlèvement à force ouverte.

Le fait n'était pas sans précédent ; on peut même dire qu'il était passé comme dans les mœurs de la foire, sous la Régence.

Voici ce qui se pratiquait même sous l'administration du vigilant Voyer d'Argenson.

Pendant toute la durée de la foire, les grands seigneurs libertins passaient en revue les belles filles de boutique, les jolies marchandes, et, dès qu'ils avaient jeté leur dévolu sur l'une d'elles, ils n'épargnaient ni les présents, ni les protestations pour atteindre leur but.

Cependant il arrivait encore assez souvent qu'ils éprouvaient des refus formels, ou qu'ils rencontraient des obstacles insurmontables élevés par des maris peu tolérants ou des frères jaloux de l'honneur de leur famille.

Dans ce cas, il n'était pas rare de voir l'amoureux éconduit avoir recours à la violence, ni plus ni moins que s'il eût été Romulus, et que les Parisiennes eussent été des Sabines.

Le jour de la fermeture de la foire, le soupirent réunissait une escouade nombreuse de drôles à tout faire, qu'il payait grassement, et dont il doublait l'audace

par de nombreuses libations.

Ces honnêtes bandits se tenaient aux abords du préau, et, au moment où le jour commençait à baisser, c'est-à-dire vers la dernière heure de la journée, à un signal donné, la bande envahissait la foire par deux issues, en poussant des cris épouvantables.

« La foule surprise, dit un historien, éperdue, se ruait d'un mouvement machinal sur les boutiques, cherchait un abri dans les théâtres, courait se réfugier vers les comptoirs ; les cris des femmes, les imprécations des marchands, augmentaient le désordre, et cette perturbation effroyable, cette confusion et cette terreur duraient une demi-heure environ. Ce temps suffisait au gentilhomme ou au fermier-général pour faire enlever quelque honnête et jolie marchande qu'avaient été impuissantes à séduire des offres brillantes et d'amoureuses protestations. »

« De toute cette rumeur (ajoute notre auteur), il est vrai, il résultait ordinairement plus de bruit que de besogne ; d'ordinaire aussi, il est vrai, l'Hélène enlevée aux comptoirs de la foire Saint-Germain, reprenait l'année suivante plus riche, sinon plus jolie. »

Tel était le moyen qu'on se proposait d'employer pour exécuter les ordres de Lebel.

A la vérité, Voyer d'Argenson avait essayé de sévir contre ces actes indignes, et, vers le temps de son pou-



lardera pas à répondre à la dernière dépêche danoise sur la question du Sleswig du Nord.

Le bruit répandu par plusieurs journaux que la Prusse chercherait à se mettre d'accord avec l'Autriche dans cette question, ne trouve pas de crédit dans les cercles politiques.

D'après les journaux de Berlin, le mécontentement contre le parti des nationaux-libéraux qui ne voulait pas abandonner son projet d'Adresse dans le Parlement douanier, se fait jour dans les cercles gouvernementaux de cette capitale. C'est surtout M. de Bismark qui s'exprime à ce sujet dans les termes les moins équivoques. Voici le jugement qu'il aurait porté sur ce parti :

« Il est impossible de compter à la longue sur le concours d'un parti qui se montre si peu pratique et dont le but politique est si vague. »

La conséquence de cette situation paraît être que le gouvernement se rapprochera de nouveau du parti conservateur, « car, aurait ajouté le ministre, le gouvernement ne pourrait pas, dans une situation critique, s'assurer l'appui des nationaux-libéraux par des concessions politiques. »

On croit généralement à Berlin que les discussions du Parlement douanier dureront encore trois semaines. Le Reichstag pourrait donc reprendre ses travaux au commencement du mois de juin.

On sait que depuis les événements de 1866 jusqu'à présent, la garnison de la ville de Mayence était composée exclusivement de soldats prussiens.

Nous apprenons que le gouvernement du roi Guillaume vient spontanément de décider que dorénavant cette garnison sera formée par moitié de troupes prussiennes et de troupes hessoises.

Ce fait, qui tend à restreindre l'occupation prussienne dans la Hesse, et qui est une reconnaissance implicite des droits du gouvernement hessois, a, dans les circonstances actuelles, une signification qu'il ne faut pas méconnaître.

On s'attend, en Autriche et en Hongrie, à ce que le nouveau projet d'organisation de l'armée autrichienne, tel qu'il vient d'être arrêté d'un commun accord entre les divers ministres réunis à cet effet en conseil à Pesth, sous la présidence de l'empereur François-Joseph, soit attaqué non moins vivement au sein du Reichsrath autrichien, que par la Diète de Pesth. Déjà on lui reproche, à Vienne, de ne pas sauvegarder suffisamment l'unité militaire de l'empire, et on le critique à Pesth comme ne faisant pas assez de concessions aux aspirations hongroises à une armée nationale.

voir, il avait fait payer cher à leurs auteurs ces inqualifiables violences.

L'un de ces malfaiteurs titrés expia même son crime par plusieurs années de Bastille. Il est vrai que celui-là était fort mal en cour et qu'il n'appartenait pas à la société inviolable et sacrée des Chamillac, des Broglie et des Nocé.

Quoi qu'il en soit, l'usage était peu à peu tombé dans l'oubli, et, depuis plusieurs années, la foire Saint-Germain n'avait pas été prise d'assaut.

Cette circonstance rendait l'entreprise plus facile et le succès plus certain; la sécurité régnait chez tous les marchands, et nul ne songeait à se mettre à l'abri des attaques comme autrefois.

D'un autre côté, le chevalier de Bellac était rassuré par la faiblesse du lieutenant de police en fonctions, M. Bertin de Bellisle, homme d'un esprit assez borné, plus occupé de plaire à la marquise de Pompadour que de ses devoirs, et par la nature du but qu'il se proposait.

La protection du roi ne lui était-elle pas acquise de droit, puisque c'était pour satisfaire aux desirs de Sa Majesté qu'il se rendait coupable.

Notre homme alla à Versailles, dit Lebel, et lui confia ses projets.

Le valet de chambre les approuva, et lui fournit les

On sait que, par la nouvelle organisation, le gouvernement autrichien a cherché à ne pas compromettre trop ouvertement l'unité de l'armée, tout en donnant satisfaction dans une certaine mesure aux réclamations des Hongrois. Il a pensé atteindre ce double but en maintenant, comme par le passé, une unité absolue dans l'armée permanente, et en créant, d'autre part, une landwehr sur des bases essentiellement dualistes, la landwehr hongroise ressortissant au ministère de Pesth et la landwehr cisleithane au ministère de Vienne. En cas de guerre, la landwehr peut être mobilisée et adjointe à l'armée active.

Nous avons parlé, il y a quelques jours, d'un différend survenu entre l'ambassade de Prusse et la police de Rome. Nous avons dit que la police du cardinal Antonelli avait tenté de s'introduire dans le palais de l'ambassade, parce qu'elle croyait que c'était le lieu de réunion des quelques libéraux restés dans la Ville Eternelle. Nous apprenons que cette question était sur le point de devenir très-grave, si le pape lui-même n'avait pas conseillé au cardinal secrétaire d'Etat de ne pas pousser les choses à l'extrême, et de ne plus permettre aucune démarche qui pourrait compromettre les rapports existant entre la papauté et la Prusse protestante.

Dans le grand bal donné mardi soir au palais Pitti, pour fêter le mariage du prince Humbert, on a beaucoup remarqué l'absence de M. le baron de Malaret, ambassadeur de l'Empereur Napoléon auprès de la cour de Florence.

Il court à ce sujet plusieurs bruits en Italie. On va jusqu'à dire que M. de Malaret ne retournerait plus à Florence.

Le général Garibaldi doit quitter sous peu Caprera. On a déjà donné avis au propriétaire des bains de Monsummano, qu'il arrivera dans cet établissement pour le 15 du mois de juin.

Pour les articles non signés : P. Godet.

## Nouvelles Diverses.

On annonce que l'Empereur, avant de quitter Paris dimanche matin, 10 mai, a tenu à signer le décret qui promulgue la loi sur la presse.

Le 10 mai était jour anniversaire du départ de Sa Majesté pour l'Italie, et la véritable date de l'évolution politique de l'Empire dans la voie libérale.

— La commission du budget travaille avec la plus grande activité. Elle siège tous les jours, et a souvent deux séances par jour. Son éminent rapporteur, M. Busson-Billault, avance dans son travail, qu'il sera en mesure de présenter vers le 25 de ce mois.

moyens de les exécuter, en lui remettant des subsides pour sa troupe.

Au jour dit, un carrosse fermé, conduit par un homme sûr, stationnait à cinquante pas de la porte du préau, et soixante gaillards résolus et à moitié gris se postèrent, prêts à envahir la foire.

Pour augmenter le désordre, il avait été convenu qu'on jetterait des pétards dans la foule.

Au milieu de la confusion, six hommes déterminés devaient se précipiter dans la boutique de Mme Boucheman, enlever Antoinette, l'emporter jusqu'au carrosse où de Bellac l'attendrait.

L'affaire faite, les hommes s'échappaient, et le ravisseur conduisait sa proie directement à Versailles, dans un lieu indiqué.

Tout se passa comme il avait été décidé.

Perle-Blanche fut enlevée, bâillonnée et emportée.

Vainement Barnabé opposa-t-il une résistance désespérée aux ravisseurs, un coup de bâton lui fendit la tête et l'étendit sur le sol.

Vainement aussi Bonbourru s'était précipité sur l'un des malfaiteurs et l'avait mordu à emporter le morceau, un coup de trique avait cassé les pattes de devant à la pauvre bête et l'avait mise dans l'impossibilité même de suivre ceux qui entraînaient sa chère maîtresse.

Quant à Mme Boucheman, elle avait totalement

— Il y a eu quelques désordres à Alger, à la suite d'un événement que la dépêche télégraphique suivante nous fait connaître :

« Marseille, 10 mai.

» Les avis d'Alger portent qu'à la suite du meurtre d'un enfant français assassiné par des Arabes, des rassemblements populaires ont eu lieu pendant deux jours. Dix mille personnes ont assisté aux obsèques de l'enfant.

» Les journaux d'Alger et de Blidah demandent le désarmement des indigènes et l'interdiction du port de couteaux à la ceinture. »

Les dernières calamités qui ont affligé les populations de l'Algérie ont évidemment amené des misères et des désespoirs, qui se traduisent quelquefois par des crimes.

Il ne faut pas donner à ces faits une importance qu'ils ne peuvent pas avoir. La tranquillité générale de la colonie ne paraît en péril sur aucun point. Les Arabes ont beaucoup souffert, mais nulle part on ne signale des tentatives de soulèvement, et quant aux méfaits privés qui peuvent émouvoir un instant l'opinion publique, l'autorité est évidemment armée des moyens suffisants pour en faire justice.

— L'Impératrice a bien voulu autoriser l'Association de la Sorbonne pour l'enseignement secondaire des jeunes filles, à faire frapper à son effigie les médailles qui doivent être données en prix aux élèves, à la fin de cette année scolaire, d'après les notes qui résulteront des compositions écrites.

— La municipalité d'Orléans a invité tous les descendants de la famille d'Arc à assister à la célébration du 439<sup>e</sup> anniversaire de la délivrance de la ville :

Ces descendants, les seuls connus, sont encore au nombre de quatre :

Mme Albertine Gauthier d'Arc, épouse de M. de Julienne, docteur en droit, avocat à Aix;

Son fils, M. de Julienne d'Arc, sous-lieutenant au 9<sup>e</sup> de ligne;

Mme Lanery d'Arc;

Mme Rivière d'Arc, dont le mari est capitaine de frégate et commande aujourd'hui un de nos bâtiments dans les mers de l'Indo Chine.

— On écrit de Madrid, 9 mai, soir :

Hier, un grand incendie a éclaté près d'Alicante dans un entrepôt appartenant à une maison anglaise. La perte est évaluée à 2 millions.

Le mariage de l'infante Isabelle est définitivement fixé au 13 de ce mois.

— Jamais l'émigration pour l'Amérique n'a été plus grande que cette année dans toutes les parties de l'Allemagne.

La Gazette de Cologne, en relevant ce fait, considère l'augmentation des impôts comme une des principales causes de ce mouvement.

perdu la tête et n'avait assisté que comme dans un brouillard à l'enlèvement de la jeune fille. Ce ne fut qu'au bout d'un quart d'heure, quand le calme se fut un peu rétabli qu'elle s'aperçut de la disparition de Perle-Blanche.

La nouvelle s'en répandit bientôt sur tous les coins du marché et l'on conclut sans peine que l'échauffourée qu'on venait de subir n'avait été organisée que dans ce but.

On ne manqua pas de rapprocher ce rapt de la circonstance de l'ouverture de la foire, c'est-à-dire de la station du roi devant la boutique de Mme Boucheman et des compliments dont la Perle avait été l'objet, et le soir même tout le quartier, le lendemain tout Paris savait que Sa Majesté avait fait enlever avec violence une jeune fille renommée par sa beauté et sa sagesse.

Si habituée que fût la ville aux actes pervers du roi, ce dernier souleva une indignation générale dont l'écho arriva jusqu'aux oreilles du lieutenant de police.

M. Bertin de Bellisle n'était pas homme à s'émouvoir de si peu, et il aurait laissé probablement le peuple murmurer si les circonstances le lui avaient permis.

Mais il se trouva que plusieurs ennemis de la marquise de Pompadour, membres du Parlement, eurent la pensée de s'occuper de cette affaire. Non pas que ces honnêtes magistrats se souciaient le moins du monde

## Chronique Locale et de l'Ouest.

L'article sur la boucherie, publié dans l'Echo saumurois du 16 avril, a suscité bien des réclamations et d'assez vertes semonces : on se serait égaré dans des appréciations erronées, on insiste beaucoup trop sur un problème reposant sur des données fausses, on a surtout avancé des faits inexacts. Voici qui est très-catégorique et exprimé en termes assez... courts.

Cependant cet article, lu et relu, ne paraît pas aussi blâmable qu'on le voulait dire. Il constate uniquement qu'à Poitiers le prix de la vache est de 1 fr. le kilog. et rien de plus, et nous avons, pour le justifier, la mercuriale officielle que publie chaque semaine les journaux de Poitiers, laquelle mercuriale est visée et sanctionnée par M. le commissaire central de police, A. Streicher.

Nous lisons dans les numéros du Courrier de la Vienne des 18, 25 mars dernier et 6 mai courant :

Bœuf . . . . .	1 60	le kil.
Vache . . . . .	1	»
Veau . . . . .	1 60	
Mouton . . . . .	1 60	
Porc . . . . .	1 40	

Là, point de désignation de qualité, M. le commissaire central de police n'en reconnaît qu'une (et la bonne sans doute); le consommateur qui reçoit de la vache, la paie comme telle, et non pour du bœuf. Qu'à Saumur il en soit ainsi, et nous n'avons pas à nous plaindre.

Mais on sait que la vache entre pour la majeure partie dans l'alimentation de notre population; M. Corbineau le reconnaît lui-même, et encore constate-t-il que ce n'est pas de la vache de première qualité (1), puisque sur 47 têtes abattues, 3 seulement sont de première qualité, 52 de seconde et 12 de médiocre. Et ainsi du bœuf qui figure à peine dans ce bulletin, des moutons et des veaux qui sont en notable partie de seconde et médiocre qualité. Les bases sur lesquelles s'appuie M. Corbineau ne sont donc pas exactes, et on ne peut, par conséquent, admettre la moyenne qu'il indique.

Qu'un industriel boucher prohibe avec soin de son étal toute viande inférieure, qu'il vende le bœuf comme bœuf, la vache comme vache, et nous croyons pouvoir lui prédire un beau chiffre d'affaires. Le chiffre sera supérieur encore si le public est assuré de ne jamais trouver chez lui que du bœuf bien choisi. Alors, la

(1) Bœufs, 1 <sup>re</sup> qual. 6	2 <sup>me</sup> qualité	25	médiocres 2
Vaches, — 3	—	32	— 12
Veaux, — 30	—	298	— 11
Moutons, — 138	—	283	— 22
Totaux, 177	—	638	— 47

de Perle-Blanche et du danger que courait son honneur; non pas qu'ils vissent sérieusement un acte à punir; mais tout simplement parce qu'ils jugèrent l'occasion favorable pour faire la guerre au ministère, au Conseil d'Etat, au lieutenant de police, à tous ceux enfin qui protégeaient la rivale éhontée de la reine.

Le scandale fut donc exploité habilement et bruyamment, si bien qu'on dut forcément procéder à une enquête.

Une enquête sur la conduite du roi!

Le cas était grave, impraticable.

On se garda bien de mettre en jeu la personne de Sa Majesté.

On feignit même d'ignorer que les ravisseurs eussent obéi à des ordres émanant directement ou indirectement de l'autorité royale; et l'on s'en prit au lieutenant général de la police.

On réunit tous les documents, tous les renseignements possibles, et un mémoire fut présenté au nom de Mme Boucheman.

La marquise de Pompadour ne fit d'abord pas attention à cette petite tempête, mais quand elle vit la tournure que prenaient les choses, elle fit venir Lebel et lui demanda des explications.

Lebel avoua tout ce qu'il savait, mais ce qu'il savait se réduisait à bien peu de chose.



création d'une boucherie par actions n'aurait plus sa raison d'être, et personne sans doute ne songerait désormais à s'occuper de cette installation. Ce sera donc à MM. les bouchers de décider la question.

A l'occasion de la boucherie, nous avons reçu une lettre contenant la nomenclature de tous les droits abolis pour la plupart depuis la révolution de 1789, et qui conclut à la suppression du droit d'octroi sur la viande; mais là n'est pas, ce nous semble, la question toute entière, car en admettant la suppression immédiate de cet impôt, ce qui, quant à présent, n'est pas possible, on n'aurait pas encore trouvé la solution du problème à résoudre. Il y a des points de vue bien plus importants.

Vendredi matin, un jeune soldat qui se rendait en permission dans sa famille, à St-Clément-des-Levés, a commis une imprudence qui lui a coûté la vie.

Il était parti d'Angers par le train de 1 h. 15 minutes du matin, et comme il voulait s'éviter le trajet de la gare de St-Martin à son domicile, il eut la fatale idée, en arrivant vis-à-vis de St-Clément, de descendre de wagon, le train étant en marche. C'était cependant celui qui a la plus petite vitesse; mais en mettant pied à terre, notre jeune homme tomba à la renverse. Dans cette chute, sa tête frappa telle sur un marche-pied de wagon? on l'ignore. Quelques instants après, des employés de la ligne le trouvaient étendu sur la voie, presque sans vie; il ne paraissait pas blessé, mais un épanchement au cerveau s'était déclaré. On put constater son identité, et le rendre à sa famille. Le lendemain matin, ce jeune homme succombait sans avoir repris connaissance et prononcé un seul mot.

S'il n'avait pas été relevé promptement, ce pauvre garçon eût été bien mutilé; ses deux jambes reposaient sur un des rails que suit le train express qui part de Saumur à 3 heures du matin.

La tournée des conseils de révision pour le recrutement de la classe de 1867, commencera le 25 de ce mois dans toute la France.

#### VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur porte à la connaissance de ses administrés, que le nombre des exonérations des jeunes soldats de la classe de 1867, qui pourront être prononcées par les conseils de révision, est pour toute la France de 11,448.

Sur ce nombre de 11,448, il en est attribué 249 au département de Maine-et-Loire.

Dans le canton Sud de Saumur, il pourra être accordé..... 25 exonérations.

Dans le canton Nord-E. 4 —

Dans le canton Nord-O. 5 —

Les intéressés trouveront à la Mairie (bu-

reau du recrutement) toutes les indications nécessaires concernant l'exonération.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 10 mai 1868.

Le Maire, CHEDEAU, adj.

On lit dans l'Union bretonne :

« L'affaire dite des farines, qui, à juste titre, a si vivement ému la ville de Nantes, semble devoir toucher à son terme. Grâce à l'énergique activité déployée par l'autorité judiciaire, non-seulement les farines qui se trouvaient chez le boulanger furent saisies, mais encore des échantillons des mêmes marques furent pris dans les minoteries.

» Trois chimistes ont analysé ces farines, et viennent, nous assure-t-on, de déposer leur rapport. Nous ne donnons les renseignements par nous recueillis que sous toutes réserves; mais l'on dit que l'expertise a fait reconnaître, dans la farine saisie et destinée à être vendue au détail, une substance nuisible, qui aurait été retrouvée également lors de l'autopsie de la malheureuse jeune fille décédée. Mais les farines contenues dans les nombreuses culasses sous scellés seraient saines, et les échantillons des mêmes marques, pris dans les minoteries, ne révèlent aucune substance de nature à nuire à la santé publique.

» On se perd en conjectures sur la présence, dans la farine destinée à être vendue au détail, d'une substance malfaisante; la femme du boulanger elle-même, qui avait usé de cette farine, a été plusieurs jours gravement malade.

» Est-ce un accident, ou, au contraire, une main criminelle serait-elle intervenue? Nous aimons mieux croire à l'accident. Du reste, l'instruction se poursuit toujours, et fixera sans nul doute l'opinion publique. »

Un épouvantable accident, dit le *Phare de la Loire*, est arrivé samedi en Loire.

On procédait aux essais des machines de deux yoles à vapeur, construites par M. Oriol, ingénieur civil. A bord de l'une de ces yoles, se trouvaient MM. Duchalard, ingénieur en chef de la marine; Morin, lieutenant de vaisseau, chef du mouvement du port, et Oriol.

A deux heures, le petit vapeur remontait le fleuve et allait atteindre Roche-Maurice, lorsque la chaudière fit explosion. Le bateau s'entr'ouvrit et coula immédiatement. MM. Morin, Oriol et le chauffeur purent gagner à la nage les digues distantes d'environ une quinzaine de mètres du lieu du sinistre.

Les deux premiers avaient reçu quelques contusions au visage; M. Oriol ressentait en outre une douleur assez vive à une main; le chauffeur avait été blessé à la jambe. Seul, M. Duchalard ne reparut pas.

La seconde yole, qui précédait à une faible distance le bateau coulé, se porta immédiatement au secours de MM. Morin, Oriol et du chauffeur, qu'elle recueillit à son bord; puis

elle explora le fleuve dans l'espérance de retrouver M. Duchalard, mais toutes ses recherches furent malheureusement inutiles. La perte de l'honorable ingénieur ne paraît que trop certaine.

M. Evariste Mangin, rédacteur-gérant du *Phare de la Loire*, condamné le 19 mars dernier à 15 jours de prison, pour délit de presse, par le tribunal correctionnel de Nantes, est entré samedi à la maison d'arrêt.

Le Maire de Saint-Hilaire-Saint-Florent a l'honneur d'informer le public, que l'assemblée de Saint-Florent, qui n'a pas eu lieu le 26 avril, est remise au dimanche 17 mai. Il y aura danses publiques et réjouissances de toutes sortes.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODÉT.

## Dernières Nouvelles.

Voici en quels termes le *Moniteur* rend compte du voyage de l'Empereur et de l'Impératrice à Orléans :

L'Empereur et l'Impératrice ont visité aujourd'hui le concours régional d'Orléans.

En arrivant dans cette ville, Leurs Majestés se sont d'abord rendues à la cathédrale, où elles ont été reçues par Mgr Dupanloup à la tête de son clergé. Après avoir parcouru l'exposition dans ses différentes parties et reçu les autorités et les fonctionnaires, l'Empereur a distribué les récompenses décernées à l'agriculture.

A l'arrivée comme au retour, l'accueil des populations a été des plus enthousiastes.

L'Empereur et l'Impératrice sont rentrés aux Tuileries à six heures et demie.

L'Empereur, à Orléans, n'a dit en répondant au Maire qu'un seul mot qui touche à la politique extérieure, mais ce mot est significatif. Il constate « la tranquillité générale de l'Europe »; il déclare que les progrès du travail et de l'industrie « peuvent se développer avec confiance. »

Paix dans le présent; confiance dans l'avenir! Voilà deux paroles rassurantes qui, nous l'espérons, dissiperont enfin les inquiétudes qu'entretient l'état maladif de l'opinion, bien plus que la réalité des faits.

Pour les dernières nouvelles : P. GODÉT.

## FOIRE AUX BESTIAUX

A CHOUZÉ SUR-LOIRE.

Cette foire, autorisée par M. le Préfet, est fixée au 20 mai 1868, et se tiendra au bourg de Chouzé, sur la place de l'Eglise et autres lieux adjacents.

Il ne sera perçu aucun droit de place.

A midi, sur le Champ-de-Foire, et en pré-

sence des Maire et Conseillers municipaux, il sera procédé à la distribution de diverses primes, notamment :

Par chaque mouton vendu . . . 2 fr.  
chaque vache vendue . . . 5  
chaque bœuf vendu . . . 5  
chaque cheval vendu . . . 10

Ces primes appartiendront pour moitié au vendeur et moitié à l'acheteur et seront accordées seulement pour les premiers marchés conclus jusqu'à midi.

Il y aura en outre danses publiques, joutes sur l'eau et mât de cocagne avec prix et autres amusements pour la jeunesse.

M. SICARD, médecin-dentiste à Angers, informe son ancienne clientèle, qu'il sera à Saumur le quinze de chaque mois, Hôtel Budan.

LIBRAIRIE FIRMIN DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

**L'Encyclopédie de Famille**, répertoire des connaissances usuelles, publié par MM. FIRMIN DIDOT, avec le concours de savants, d'artistes et de gens de lettres. 12 vol. petit in-8° à 2 colonnes, à 4 fr. le volume.

*L'Encyclopédie de Famille* résume, pour ainsi dire, dans son ensemble, toutes les connaissances qui sont indispensables dans la vie.

*L'Encyclopédie de Famille* a l'immense avantage de s'adresser à tous les âges. Pour mettre cet ouvrage à la portée des jeunes gens et des jeunes filles, on s'est imposé le devoir d'en élaguer tout ce qui pouvait éveiller une pensée dangereuse. C'est l'arbre de la science que nous offrons aux familles, mais en leur affirmant que la science du mal en a été écartée.

Il paraît un volume par mois, à partir du 20 avril 1868. Le paiement se fait par volume, expédié franco contre un mandat-poste de 4 francs. (184)

## ABEL PILON,

Éditeur-Libraire, rue de Fleurus, à Paris.

Fourniture immédiate et franco de tous les articles du Catalogue payables 5 fr. par mois pour chaque centaine de francs d'acquisition.

### LITTÉRATURE.

OUVRAGES EXTRAITS DU CATALOGUE :

CHATEAUBRIAND, œuvres illustrées, 9 vol. grand in-8 . . . . . 100  
BIBLIOTHÈQUE AMUSANTE, 12 magnifiques vol. illustrés . . . . . 90  
VICTOR HUGO, seule édition complète, 36 vol. in-12. 126  
LAMARTINE, derniers exemplaires, grande édition, 40 vol. . . . . 320  
MAGASIN DE LIBRAIRIE, 12 vol. in-8. . . . . 60  
MOLIÈRE, gravures coloriées, 1 vol. grand in-8. 18  
VOLTAIRE ET ROCESSEAU, 17 vol. grand in-8. . 165  
GÖTTE ET SCHILLER, 18 vol. in-8. . . . . 110  
Tous les auteurs français, à 10 fr. le vol. grand in-8.

Il rappela à la marquise la confiance qu'il lui avait faite à propos d'Antoinette et des intentions du roi; lui fit souvenir qu'elle lui avait donné carte blanche; lui dit quels avaient été les plans de Bellac, plans approuvés par lui, Lebel, mais ajouta que depuis la veille de la fermeture de la foire, il n'avait entendu parler ni du chevalier, ni de la Perle.

La marquise n'ajouta pas d'abord foi à cette partie du récit de Lebel, mais celui-ci lui ayant affirmé la vérité de ses dires par serment, il fallut bien qu'elle s'y rendit.

— Ainsi tu me jures que tu ne sais rien du sort de cette jeune fille? dit en finissant la marquise.

— Je le jure, répondit Lebel.

— Sur quoi?

— Sur mes intérêts, ma sûreté.

— Très-bien, et Sa Majesté?

— Sa Majesté ne sait rien non plus, j'en ai la conviction.

— La maison du Parc-au-Cerf?

— Entièrement libre.

— Bien vrai?

— Très-vrai.

— Alors, il y a un mystère, un malheur, une intrigue.

— Probablement.

— Et dont il me faut le mot. Du moment que nous pouvons agir sans craindre de compromettre le nom du roi, agissons.

— Je suis aux ordres de madame la marquise.

— Qu'on fasse prévenir M. de Bellisle, il faut que cette affaire tourne à la confusion de nos ennemis.

— D'autant plus qu'on parle d'une pétition à la reine.

— Très-bien! mais il ne faut pas que ce soit S. M. la reine qui arrive à tout découvrir, à venger la morale et à punir les coupables, c'est à moi que ce devoir revient. Je vais trouver le roi.

Certes la morale devait s'étonner de se voir vengée en perspective par Mme de Pompadour; mais il y avait si longtemps que la pauvre fille était outragée par ladite Pompadour qu'elle pouvait bien enregistrer cette promesse, — ce n'était pas un abus de confiance.

### V.

Comment ni Lebel, ni son royal maître n'avaient-ils entendu parler ni du chevalier de Bellac, ni de sa victime, bien que plusieurs jours se fussent écoulés depuis l'enlèvement? C'est ce que nous allons expliquer.

Antoinette avait été remise bâillonnée aux mains du chevalier. La portière avait été fermée, les glaces baissées, et les chevaux, enlevés par un vigoureux coup de fouet, étaient partis au galop.

La terreur avait d'abord paralysé toutes les facultés de la jeune fille et elle était à peu près sans connaissance quand ses ravisseurs l'avaient placée dans la voiture.

De Bellac s'était bien gardé de la faire revenir à elle. Cet évanouissement à peu près complet servait trop bien ses projets. Il ne songea qu'à maintenir Perle-Blanche de manière à lui épargner les secousses que lui faisaient éprouver les cahots de la voiture, lancée à fond de train.

Au bout d'un quart d'heure, on était dans la campagne sur la route de Versailles.

Pendant ce rapide trajet, Antoinette avait repris ses esprits; mais afin de se recueillir à son aise, elle avait feint d'être toujours sans connaissance.

Dès qu'il s'était senti sur la grande route, le chevalier n'avait plus redouté les cris de sa captive et il l'avait débâillonnée, et, s'inquiétant de cette immobilité prolongée, il lui fit respirer des sels dont il s'était muni, par précaution.

Perle-Blanche n'avait pas besoin de ce secours; depuis plusieurs minutes son évanouissement n'était qu'une feinte, et d'ailleurs elle n'avait jamais entièrement perdu l'usage de ses sens, elle simula un retour à la santé d'esprit et murmura en se frottant les yeux où suis-je? qui eût trompé le plus exercé des inquisiteurs.

— Ne craignez rien, mademoiselle, lui dit respec-

teusement le chevalier, vous êtes entre les mains d'un homme qui vous respecte autant qu'il vous admire.

Antoinette aux dernières lueurs du jour avait cru reconnaître de Bellac, le son de sa voix la confirmait dans ses soupçons.

Ainsi elle se trouvait seule, sans espoir de secours, au pouvoir de cet homme qui l'avait poursuivie de ses obsessions injurieuses.

Cette pensée effraya Perle-Blanche, mais elle se garda bien de laisser voir sa peur.

— Qui êtes-vous, dit-elle..., que me voulez-vous, pourquoi m'avez-vous enlevée?

— Qui je suis? Un homme qui vous adore.

Antoinette trembla plus fort.

— Ce que je veux? votre bonheur.

Antoinette instinctivement s'était reculée dans le fond de la voiture et avait tendu les mains en avant avec l'espoir de rencontrer la poignée de la fermeture de la portière; son projet était de se soustraire par la fuite aux attaques de son persécuteur, dut-elle se briser le front sur les cailloux de la route.

Mais la nuit était venue; la route était plongée dans une obscurité profonde et, au lieu de mettre la main sur cette poignée, elle l'enfonça dans une des poches de la voiture où le chevalier avait placé des pistolets.

(La suite au prochain numéro.)



Sommaire de l'ILLUSTRATION, du 9 mai.

Texte : Revue politique de la semaine. — Funérailles du maréchal Narvaez. — Courrier de Paris. — L'Abyssinie, par M. Richard Cortambert. — Légendes villageoises : le Tisserand, le tailleur et le berger, nouvelle (suite), par André Léo. — Les abus : le Théâtre, par M. Francisque Sarcey (suite). — Le mariage du prince Humbert et de la princesse Marguerite de Gènes. — Publications de la semaine. — Le mouvement littéraire. — Salon de 1868 (suite). — Tableaux reproduits par l'illustration : Un lavoir aux environs de Naples : —

le coup de foudre. — Gavarni. — Gazette du Palais. — Le plafond de la salle du pavillon Henri IV.

Gravures : Chapelle ardente du maréchal Narvaez. — Cérémonie du baptême de la princesse Marie-Mathilde d'Autriche, à Ofen. — Evénements d'Abyssinie (2 gravures). — Les fêtes de Turin (5 gravures). — Salon de 1868 : Lavoir aux environs de Naples, tableau de M. Anastasi; — Le coup de foudre, tableau de M. Van Thoren. — Œuvres posthumes de Gavarni : le mois d'avril. — Le plafond de la salle du pavillon Henri IV, à Saint-Germain-en-Laye. — Échecs. — Rébus.

Marché de Saumur du 9 mai.

Froment (l'h. 77 k.)	34 15	Paille de ratelier	43 50
2 <sup>e</sup> qualité (74 k.)	32 82	(hors barrière).	—
Seigle . . . . .	23	Paille de litière, id.	—
Orge . . . . .	17	Foin . . . . .	63 45
Avoine (entrée).	15	— de luzerne (les 750 k)	59 30
Fèves . . . . .	—	Grainede lin (70 k.)	29
Pois blancs . . . . .	34	— detréfle(°/k)	110
— rouges . . . . .	40	— de luzerne.	90
Cire jaune (50 kil).	220	— de colza 65 k	26
Huile de noix 50 k.	60	— de chenevis	26
— de chenevis . . . . .	40	Amandes cassées	—
— de lin . . . . .	50	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

Coteaux de Saumur, 1867.	1 <sup>re</sup> qualité	110 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id.	80 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1867,	1 <sup>re</sup> id.	60 à 70
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

Saint-Léger et environs 1867,	1 <sup>re</sup> id.	50 à 60
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1867,	1 <sup>re</sup> id.	50 à 55
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
La Vienne, 1867.		32 à 36

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> AUDOUIN, notaire à Nueil.

VENTE

BIENS DE MINEURS

Consistant en :  
1<sup>o</sup> Une Maison avec Terres labourables et Chemin, le tout sis commune de Saint-Hilaire-du-Bois, canton de Vibiers;  
2<sup>o</sup> Un Pré, dit le Pré-Rivière, contenant 91 ares, sis partie même commune, et autre partie commune de Saint-Paul-du-Bois.

L'adjudication aura lieu le dimanche 7 juin 1868, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> AUDOUIN, notaire à Nueil, commis à cet effet.

On fait savoir à qui il appartient, qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 25 avril 1868, enregistré.

Et aux requête, poursuite et diligence de dame Anne Bernier, veuve du sieur Jean Gourichon, en son vivant cultivateur, demeurant à Saint-Hilaire-du-Bois, agissant comme tutrice légale de Jean et Marie Gourichon, ses deux enfants mineurs, ayant, ladite dame, M<sup>e</sup> Labiche pour avoué,

Et en présence de M. Louis Dignot, ancien marchand de porcs, propriétaire, demeurant à Vibiers, subrogé-tuteur des mineurs Gourichon, sus-nommés, ou lui dûment appelé.

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> Audouin, notaire à Nueil, à la vente aux enchères publiques des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION.

1<sup>er</sup> LOT.

Une maison, récemment construite, au lieu dit le Bocage, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, composée de deux chambres, dont une a feu, grenier sur cette dernière, four, derrière la chambre froide, laquelle chambre sert de boulangerie; écurie au levant de la maison, toits à porcs et à volailles au couchant, cour au devant, puits.

Une pièce de terre, divisée en deux par un fossé, dite le Bois du Bocage, le tout se tenant, inscrit au plan cadastral de ladite commune sous le n<sup>o</sup> 16, section G, polygone 6<sup>e</sup>, pour une contenance de 1 hectare 64 ares, joignant au levant la Lande-Bergère, à M. Allotte, au nord M<sup>me</sup> de Vezius, au couchant M. Bory et le chemin d'exploitation qui communique au chemin de la Roche-Derrière au Plessis, au midi MM. Gourichon et Allotte.

Plus un chemin d'exploitation, au même lieu, contenant 2 ares, n<sup>o</sup> 21 des mêmes section et polygone, joignant le pré du sieur Gourichon et le bois de M. Bory, la cour sus-désignée, au couchant le chemin de la Roche-Derrière au Plessis.  
Mise à prix fixée par le tribunal. . . . . 3,500 fr.

2<sup>e</sup> LOT.  
Un pré, dit le Pré-Rivière ou des Rivières, dont une portion située sur la commune de Saint-Hilaire-du-Bois est inscrite au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 21, section F, polygone 10<sup>e</sup>, pour une contenance de 37 ares 50 centiares, et l'autre portion, sur la commune de Saint-Paul-du-Bois, inscrite sous le n<sup>o</sup> 22, section B, polygone 16<sup>e</sup>, pour une contenance de 53 ares 50 centiares, joignant au levant et au midi MM. Allotte et Jeanneteau, au couchant Mestreau et Liémet, au nord M<sup>me</sup> de Vezius.

Mise à prix . . . . . 2,500 fr.

S'adresser, pour les renseignements :  
1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> AUDOUIN, notaire à Nueil, dépositaire du cahier des charges;  
2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LABICHE, avoué, poursuivant la vente.

Rédigé par l'avoué-licencié sous-signé, le 11 mai 1868.  
LABICHE.

Enregistré à Saumur, le 12 mai 1868, f<sup>o</sup> . . . c<sup>o</sup>. Recu 1 franc 15 cent., dixième et demi compris. (205) Signé : PARISOT.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE VINCENT PRIOU.

Les créanciers de la faillite du sieur Vincent Priou, marinier au Thoureil, sont invités à se présenter le vendredi 15 mai courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur le maintien du syndic.

Le greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU. (206)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BALAZARD ET FOUQUET.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 11 mai courant, la société Balazard et Fouquet, négociants-quincailliers à Saumur, a été déclarée en état de faillite.  
M. Thoreau, négociant à Saumur, a été nommé juge-commissaire et M. Kerneis, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire de cette faillite dont l'ouverture est fixée au 19 novembre 1867.

Le greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU. (207)

A VENDRE

JOLIE PETITE MAISON

Avec cour, écurie, remise, vastes servitudes, grand et beau jardin, le tout encloué de murs et d'une superficie de 22 ares.

La propriété est située à 18 kilomètres de Saumur.  
S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur. (195)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

A VENDRE

DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre. Occupées l'une par M<sup>me</sup> Baudry, l'autre par M. Audousson.  
S'adresser à M. PINEAU, receveur municipal, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON, sise rue des Sallais, prairie d'Offard, et jardin planté de 500 pieds d'arbres à fruits, contenant environ 85 ares. Le tout en un seul tenant, renfermé d'une haie vive, joignant au couchant les héritiers de M. Lambert, au levant la corderie.

Il y aura facilités pour les paiements.  
S'adresser, pour traiter, à M. BRETONNEAU, maire de Vernoux-en-Gâtines (Deux-Sèvres), ou à M. EPOUDRY, marchand de bois à Brézé. (193)

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

UNE PROPRIÉTÉ

D'AGRÈMENT ET DE PRODUIT,

Dans un seul tenant.

Située au Petit-Puy, commune de Saumur, à 50 mètres de la route impériale de Saumur à Chinon,

Appartenant à M. SERGÉ, propriétaire à Saumur,

D'une contenance totale de 2 hectares 58 ares 50 centiares ou 47 boisselées.

S'adresser, pour visiter cette propriété et traiter à l'amiable, à M. SERGÉ, rue Saint-Lazare, faubourg Nantilly, à Saumur.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements. (450)

A VENDRE

JOLIE MAISON

DE CAMPAGNE

Très-agréablement bâtie sur les bords de la Vienne et à l'abri des inondations.

Cette campagne, située près Candés, commune de Saint Germain (Indre-et-Loire), consiste en : cuisine, salle à manger, salon, chambres à coucher; écurie, remise, cour, jardin, terrasse, le tout d'une superficie de 60 ares;

Belle route, beau pays de chasse, pêche; — prix modéré.  
S'adresser à M<sup>e</sup> DUMOUSTIER, notaire à Lerné (Indre-et-Loire). (198)

A VENDRE

BONS COTRETS et BONNES BOURRÉES, livrés à domicile.

S'adresser à M. POITOU, marchand de bois à Saint-Florent. (120)

A VENDRE

DEUX CHEVAUX

Pouvant s'atteler à la voiture comme au manège.

S'adresser à M. GRANRY, marchand de cuirs. (177)

A LOUER

PORTION DE MAISON

Située rue Courcouronne, n<sup>o</sup> 6, à Saumur.

S'adresser à M. MORICET, LÉON, négociant, sur les Ponts. (149)

A LOUER

LA MAISON

DE MARCONNAY

Située commune de Parnay, près Saumur,

Sur le bord de la route départementale de Saumur à Limoges.

Comprenant bâtiments d'habitation et servitudes, terrasse, serre, jardin et charmilles.

Trois voitures publiques passant tous les jours par cette propriété en rendent les communications faciles avec Saumur.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> BECQUET, propriétaire à Parnay, et à M<sup>e</sup> DUPUY, notaire à Montsoreau. (208)

A CEDER,

UN FONDS DE CAFÉ

Avec billard et ses accessoires.

Dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

SECOND ETAGE, comprenant

sept pièces, rue Beaurepaire.

S'adresser à M. MONNEREAU, négociant. (200)

ON DEMANDE à emprunter le

capital de 12,000 francs à 5 p. 100 pour douze années.

Première hypothèque sur un immeuble de 30,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale

Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)

Ecrire franco à M. Mignal-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et uniq. élève de P<sup>re</sup> Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

VERT DE LA PRAIRIE PONNEAU.

Cette prairie devant être entièrement pacagée cette année, MM. les propriétaires de chevaux sont prévenus que la deuxième partie sera ouverte le 15 mai.

S'adresser à M. Ch. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, ou sur la prairie, au garde.

Prix pour un mois : 30 francs, et 1 franc pour le garde. On paiera en entrant. (210)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 9 MAI.			BOURSE DU 11 MAI.		
	Dernier cours.	Hauss.	Baisse.	Dernier cours.	Hauss.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	69 35	»	»	69 35	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	99 45	»	05	99 93	»	50
Obligations du Trésor. . . . .	475	»	»	475	»	»
Banque de France. . . . .	3181 25	»	8 75	3199	»	8 75
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1460	»	10	1470	»	10
Crédit Foncier colonial . . . . .	475	»	»	475	»	»
Crédit Agricole . . . . .	650	»	»	650	»	»
Crédit industriel. . . . .	628 75	»	»	631 25	»	50
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	228 75	6 25	»	232 50	»	23 75
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	673 75	1 25	»	671 25	»	2 50
Orléans (estampillé). . . . .	867 50	»	2 50	868 75	»	1 25
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1193 75	»	1 25	1196 25	»	2 50
Est. . . . .	643 75	2 50	»	645	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	908 75	1 25	»	910	»	1 25
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	577 50	»	1 25	580	»	2 50
Ouest. . . . .	557 50	2 50	»	557 50	»	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz . . . . .	1455	»	2 50	1460	»	5
Canal de Suez. . . . .	367 50	»	1 25	365	»	2 50
Transatlantiques. . . . .	»	»	»	»	»	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	48 75	»	15	48 90	»	15
Autrichiens. . . . .	566 25	3 75	»	566 25	»	»
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	372 50	5	»	375	»	2 50
Victor-Emmanuel. . . . .	44	»	»	42 50	»	1 50
Romains. . . . .	45	2	»	43	»	2
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	297 50	»	1 25	305	»	7 50
Saragosse. . . . .	89	4	»	88	»	1
Séville-Xérès-Séville. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne. . . . .	70	»	50	70	»	»
Compagnie immobilière. . . . .	97 50	2 50	»	101	»	3 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . . 329 » » » » 328 50 » » »  
Orléans. . . . . 324 75 » » » » 322 75 » » »  
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . . 331 » » » » 332 » » »  
Ouest. . . . . 321 » » » » 322 » » »  
Midi. . . . . 318 75 » » » » 318 25 » » »  
Est. . . . . 326 » » » » 325 » » »

Saumur, P. GODET, imprimeur. Certifié par l'imprimeur soussigné.